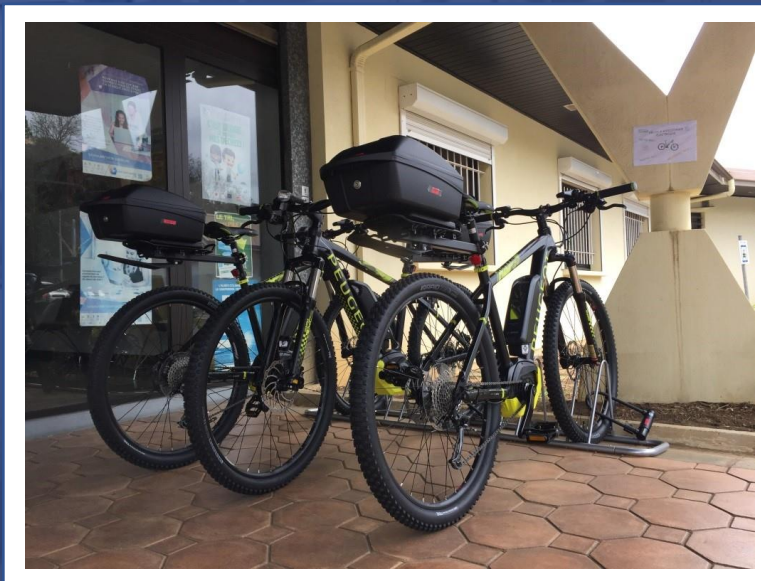


DOSSIER DE PRESSE

Réception officielle des premiers vélos à assistance électrique commandés par le gouvernement



Le gouvernement a reçu ses trois premiers VAE mis à la disposition de ses agents : un pas vers l'écomobilité qui s'inscrit dans le Schéma pour la Transition Energétique (STENC).

Le STENC, approuvé par le congrès en juin 2016 définit la stratégie à mettre en œuvre pour répondre aux défis des énergies renouvelables et amorcer une transition énergétique. Cette stratégie se traduit par la réalisation d'actions dans tous les secteurs d'activités.

Dans ce cadre, et afin de démontrer l'exemplarité de l'administration en la matière, le gouvernement s'est engagé dans la mise en œuvre d'un Plan d'Action pour la Maîtrise de l'énergie qui vise notamment à réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

Le secteur des transports représente en effet 22,9% de la consommation d'énergie et 15,9% des émissions de CO₂ du territoire, d'où le souhait du gouvernement de doter ses collectivités de vélos à assistance électrique afin de promouvoir l'écomobilité.

Ces premiers VAE sont actuellement mis à la disposition des agents de la DIMENC pour leur déplacement professionnel et leur pause du midi. Une première étape pour le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie qui souhaite aller plus loin en s'équipant prochainement de 7 VAE supplémentaires, répartis au sein de ses différentes directions.

22,9%

*Part des transports
dans la
consommation
d'énergie globale*



GOUVERNEMENT DE LA
**NOUVELLE
CALÉDONIE**

Fiche technique des VAE

Fonctionnement :

Les VAE du constructeur Peugeot sont équipés d'un moteur placé au niveau du pédalier. Ce moteur fournit un complément au pédalage par une assistance électrique. Des capteurs détectent la présence de pédalage, sa cadence, l'effort exercé sur les pédales ainsi que le freinage. Par sécurité si l'utilisateur arrête de pédaler le VAE freine automatiquement.

Vitesse :

25km/h

Infos techniques :

Une charge de 4 à 5 heures permet une autonomie d'une dizaine de jours.
La vitesse maximale est de 25km/h.

